

## Résumé des normes et modalités en évaluation des apprentissages

### DOCUMENT POUR LES PARENTS

#### *1<sup>ère</sup> année du 2<sup>e</sup> cycle (secondaire 3)*

Les informations contenues dans ce document vous aideront à suivre le travail scolaire de votre jeune et à comprendre ses résultats au bulletin. Dans toutes les disciplines, l'enseignement s'articule autour des programmes de formation et des progressions des apprentissages et l'évaluation se fait à l'aide des différents moyens précisés par les cadres d'évaluation des apprentissages – modèle révisé et par l'équipe d'enseignants. La note qui apparaîtra au bulletin de votre enfant résultera du jugement que l'enseignant portera sur les apprentissages que votre adolescent aura faits.

#### **Norme**

*En cours ou en fin d'année, les données recueillies permettent de porter un jugement sur le développement des apprentissages.*

#### **Modalités**

*L'équipe-école détermine les conditions de passation dans toutes les matières et à tous les niveaux (reprises, remise de travaux, plagiat). L'école rend publiques ces conditions dans le code de vie et sur le site web de l'école et s'assure que les élèves en comprennent les implications.*

## Travaux non remis et plagiat

### Travaux non remis

Afin de bien évaluer l'état du développement des compétences des élèves, l'enseignant doit pouvoir s'appuyer sur des traces. Ainsi, l'élève doit remettre ses travaux aux fins d'évaluation et de communication des résultats aux moments requis.

- *Ainsi, suite aux interventions (communication avec les parents et offre de reprise de compléter les travaux/évaluations) auprès de l'élève qui ne remet pas, en partie ou en totalité ses travaux/évaluations, le résultat de la compétence évaluée tiendra compte des travaux non remis et qui ont reçu la note de « 0 ».*

### Plagiat

- *En cas de plagiat, l'école attribue la note «0» au travail ou à l'évaluation et en informe les parents. Le commentaire «Plagiat » sera indiqué dans le Portail.*

## Services à l'élève : périodes de récupération durant les activités – midi

### LA COLLABORATION-ÉCOLE – FAMILLE : ça fait toute une différence!

Afin de soutenir les élèves tout au long de l'année scolaire, des périodes de récupération sont prévues durant les activités – midi (période du dîner). Vous retrouverez l'horaire de ces périodes sur le site de l'école à l'onglet « services à l'élève ». À la maison, la place donnée aux études devrait être essentielle. Pour ce faire, vous pouvez :

- Questionnez votre enfant sur ce qu'il a appris;
- Favorisez une période de devoirs et aménagez un endroit approprié pour les faire;
- Encouragez-le à s'impliquer dans son école et à participer aux activités parascolaires;
- Consulter son agenda régulièrement.

Si vous souhaitez être informé(s) régulièrement du fonctionnement de votre enfant à l'école, nous vous invitons à consulter périodiquement le portail parents ( <http://portail.csdgs.qc.ca> ) et à vérifier le contenu des items suivants : devoirs et leçons, travaux et mémos (voir la p.18 de l'agenda pour la procédure). Finalement, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

**RENSEIGNEMENTS À TRANSMETTRE AUX PARENTS EN DÉBUT D'ANNÉE  
RELATIVEMENT À LA NATURE ET À LA PÉRIODE DES PRINCIPALES ÉVALUATIONS**

Voici des renseignements au sujet des principales évaluations des apprentissages de votre enfant au cours de la présente année scolaire.

<b>1<sup>ère</sup> année du 2<sup>e</sup> cycle (secondaire 3) Année scolaire : 2016-2017</b>	
<b>Principales évaluations</b>	
<b>Français, langue d'enseignement</b>	<p>La lecture sera évaluée à chaque étape. Pour l'évaluation, les moyens suivants ont été retenus : questionnaires, comptes rendus critiques, production orale pour présenter l'œuvre.</p> <p>L'écriture sera évaluée à chaque étape. Pour l'évaluation, les moyens suivants ont été retenus : plusieurs courtes situations d'écriture variées et une d'envergure pour chaque étape concernée.</p> <p>La communication orale sera évaluée aux étapes 2 et 3. Pour l'évaluation, les moyens suivants ont été retenus : présentations et échanges en grand groupe ou en groupes restreints, pouvant prendre la forme de débats ou d'exposés oraux.</p>
<b>Anglais, langue seconde</b>	<p>L'écriture sera évaluée aux étapes 2 et 3. Pour l'évaluation, les moyens suivants ont été retenus : plusieurs situations d'écriture variées par étape, permettant de vérifier, notamment, la maîtrise du vocabulaire et les règles de grammaire, seront faites sur une base régulière.</p> <p>La compréhension des textes lus et entendus sera évaluée aux étapes 1 et 3. Pour l'évaluation, les moyens suivants ont été retenus : réaliser une tâche (anticiper la fin d'un récit, produire un texte, ...), ainsi que répondre à des questions à propos d'un texte (sur une base régulière).</p> <p>La communication orale sera évaluée aux étapes 2 et 3. Pour l'évaluation, les moyens suivants ont été retenus : observations des interactions entre élèves et avec l'enseignante sur une base régulière ainsi que des présentations orales.</p>
<b>Mathématique</b>	<p>La résolution de situations-problèmes sera évaluée aux étapes 2 et 3. Pour ce faire, il y aura plusieurs situations-problèmes durant l'année pour vérifier l'appropriation des mathématiques avec la vie courante.</p> <p>L'utilisation du raisonnement mathématique sera évaluée à plusieurs reprises, et ce, à chacune des étapes de l'année scolaire. L'utilisation régulière de vérifications de connaissances, de situations d'apprentissage et d'évaluation, témoignera de la mobilisation des connaissances chez l'étudiant.</p>
<b>Science et technologie</b>	<p>Le cours de science et technologie comporte deux volets : le volet pratique et le volet théorique.</p> <p>Le volet pratique en science et technologie sera évalué à chaque étape grâce aux laboratoires, aux rapports de laboratoire et aux divers projets en lien avec la matière. Ces évaluations seront réalisées en laboratoire et en atelier. Deux évaluations synthèses seront réalisées en laboratoire de façon individuelle, une à la moitié de l'année et une en juin.</p> <p>Le volet théorique sera évalué à chaque étape par l'entremise d'examens, de SAÉ et de projets. Ces évaluations seront faites sur une base régulière et elles permettront de vérifier à la fois la mobilisation et l'acquisition des connaissances scientifiques et technologiques. Un examen synthèse sera fait en fin d'année.</p>
<b>Histoire et éducation à la citoyenneté</b>	<p><i>L'histoire et l'éducation à la citoyenneté</i> sera évaluée à chaque étape. L'étude de diverses réalités humaines sera au programme : la sédentarisation, l'émergence d'une civilisation, la démocratie, etc.</p> <p>Pour évaluer l'acquisition et la mobilisation des connaissances des élèves, plusieurs situations d'apprentissage, des projets et des évaluations seront vécus tout au long de l'année scolaire.</p>
<b>Arts plastiques</b>	<p>Les arts plastiques seront évalués à chaque étape. Des créations autant plastiques que médiatiques, ainsi que le carnet de traces seront évalués sur une base régulière, tout au long de l'année scolaire. L'appréciation d'œuvres sera évaluée aux étapes 2 et 3.</p> <p>Pour l'évaluation, les moyens suivants ont été retenus : productions d'œuvres en deux ou trois dimensions, production orale et rédaction de comptes rendus critiques observations.</p>
<b>Art dramatique</b>	<p>L'art dramatique sera évalué à chaque étape. L'interprétation de séquences dramatiques ainsi que l'invention de séquences dramatiques seront évaluées à chaque étape. Toutefois, l'appréciation d'œuvres et de réalisations dramatiques sera développée toute l'année, mais seulement évaluée aux étapes 2 et 3.</p> <p>Pour l'évaluation, les moyens suivants ont été retenus : exercices dirigés, situations d'apprentissage et évaluation, projets de création collective, projets d'interprétation et d'adaptation d'extraits d'œuvres, analyse d'œuvres et comptes rendus critiques d'observations, autoévaluations.</p>
<b>Danse</b>	<p>L'interprétation et la création de danses seront évaluées à chaque étape. L'appréciation de danses se fera tout au long de l'année, mais sera évaluée aux étapes 2 et 3.</p> <p>Pour l'évaluation, les moyens suivants ont été retenus : évaluations par les pairs, grilles d'évaluation sur la performance et la technique, création collective, etc.</p>

**Commentaires sur les apprentissages**

Dans chacune des disciplines, un espace est prévu dans les bulletins pour communiquer, au besoin, des commentaires liés aux forces, aux défis et aux progrès de votre enfant. De plus, différents moyens pourront être utilisés pour favoriser la communication avec vous : annotations dans l'agenda scolaire, travaux envoyés à la maison, présentation du portfolio, etc.

**Autre commentaire**

À l'étape 3, la compétence suivante fera aussi l'objet d'un commentaire inscrit dans le bulletin : *Organiser son travail*.

**Précision**

Si en cours d'année des changements importants sont apportés à ce qui est prévu en matière d'évaluation des apprentissages de votre enfant, nous vous en informerons. Pour obtenir plus d'informations au sujet de l'évaluation, n'hésitez pas à consulter l'enseignant de votre enfant.

Nous vous rappelons également les communications officielles que vous recevrez durant l'année :

<b>Communications officielles de l'année</b>	
<b>Première communication écrite</b>	Vous recevrez au cours de la 2 <sup>e</sup> semaine du mois d'octobre une première communication comportant des commentaires sur les apprentissages et le comportement de votre enfant.
<b>Premier bulletin</b>	Le premier bulletin sera déposé sur le portail le 17 novembre 2016. Ce bulletin couvrira la période du 1 <sup>er</sup> septembre au 10 novembre et comptera pour 20% du résultat final de l'année. Les rencontres de parents auront lieu les 17 novembre (en soirée) et 18 novembre (en après-midi).
<b>Deuxième bulletin</b>	Le deuxième bulletin sera déposé sur le portail le 16 février 2017. Ce bulletin couvrira la période du 13 novembre au 10 février et comptera pour 20% du résultat final de l'année. Une rencontre de parents aura lieu le 16 février en soirée. Les parents invités recevront une lettre par courriel.
<b>Troisième bulletin</b>	Le troisième bulletin sera déposé sur le portail le 30 juin 2017. Il couvrira la période s'échelonnant du 13 février jusqu'à la fin de l'année et comptera pour 60% du résultat final de l'année.